



SAINT GEORGES D'HURTIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2025 DE LA COMMUNE DE SAINT GEORGES D'HURTIERES

PROCES-VERBAL établi suivant l'article L2121-15 du CGCT.

Date de convocation : 19 mars 2025

Nombre de Conseillers :
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 10
Présents : 7
Absents excusés : 3
Ont donné pouvoir : 2
Votants : 9

L'an deux mil vingt-cinq, et le vingt-huit mars à dix-neuf heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André BRUNET, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Aurore COMBET.

Présents :

Mesdames Véronique VELASCO, Sandrine BUET et Aurore COMBET, et Messieurs Yannick GERBAUD, Jonathan SEMILLON et Thierry PASCAL.

Absents excusés :

Mesdames Joselyne BOLLON, et Messieurs Denis DURUISSEAUX et Clément BERLIOZ.

Procuration :

Madame Joselyne BOLLON à Madame Véronique VELASCO.
Monsieur Denis DURUISSEAUX à Monsieur Thierry PASCAL.

A l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à toutes les personnes présentes de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire de Daniel BOUVIER, Conseiller Municipal, récemment décédé des suites d'une longue maladie. Monsieur le Maire souhaite rappeler l'engagement et l'implication de Daniel BOUVIER au cours des deux mandats qu'il a effectué (2008-2014 et 2020-2025), notamment dans le suivi des gros chantiers et dans la gestion de la forêt.

Monsieur le Maire souhaite également un prompt rétablissement à Mme Joselyne BOLLON, 3^{ème} Adjointe au Maire, qui a subi un accident lors d'une réunion de chantier en mairie, et un prompt rétablissement également à Mr Denis DURUISSEAUX, 2^{ème} Adjoint au Maire, qui se remet également doucement d'un accident similaire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune observation n'ayant été formulée, le Procès-Verbal de la séance du 06 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2025-01 – COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) : EXERCICE 2024

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, Thierry PASCAL, Premier Adjoint, présente au Conseil Municipal les comptes financiers uniques 2024 du budget principal et des budgets annexes dont les résultats sont les suivants :

Budget Général :	fonctionnement	+ 104 934,49
	Investissement	- 23 578,01
Budget annexe -assainissement :	fonctionnement	- 11 359,04
	Investissement	- 1 125,10
Budget annexe « Grand Filon » :	fonctionnement	- 37 511,19
	Investissement	+ 45 159,23

Après s'être fait présenter les principales recettes et les principales dépenses de l'exercice, le Conseil Municipal approuve par 1 NPPV (A. BRUNET) et le reste POUR les comptes financiers uniques 2024 des budgets présentés.

2025-02 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 : COMPTABILITE M57 ET M49

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire rappelle les résultats budgétaires 2024 pour les 3 budgets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement du budget général à la section d'investissement pour un montant de 23 578.01€.
- PREND ACTE qu'aucune affectation de résultat n'est possible pour le budget annexe de l'assainissement.
- PREND ACTE qu'aucune affectation de résultat n'est possible pour le budget annexe du Grand Filon.

2025-03 – VOTE DES TAUX

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition votés en 2024 et le montant des bases d'imposition prévisionnelles pour 2025. Une discussion s'engage sur les trois hypothèses présentées de maintien ou d'augmentation des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

○ Foncier Bâti	42.19%
○ Foncier non Bâti	120.00%
○ Taxe d'Habitation	16.88%

2025-04 – BUDGET PRIMITIF 2025 : PARTICIPATIONS AUX BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire rapporte que le projet de BP 2025 tel qu'il est proposé aujourd'hui prévoit des participations au budgets annexes de la manière suivante :

- Budget assainissement : 8 360€
- Budget Grand Filon : 15 000€

Il précise que la participation au budget du Grand Filon correspond pour 10 000€ à la participation annuelle versée chaque année et pour 5 000€ au reversement des loyers perçus par la commune suite à la mise en location de l'ancien appartement des stagiaires du Grand Filon.

Monsieur le Maire profite de cette délibération pour rappeler également les efforts menés pour augmenter les recettes du Grand Filon, notamment par Madame la Directrice, ayants pour effet la signature d'un premier accord de mécénat avec la société TELT d'une valeur de 7 000€ pour la prise en charge financière du renouvellement complet des casques et lampes frontales destinées aux visites des mines.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les participations aux budgets annexes telles que proposées.

2025-05 – BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de BP 2025 pour le budget principal et pour les budgets annexes de la manière suivante :

BUDGET	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL	1 017 524.12 €	1 017 524.12 €	577 191.34 €	577 191.34 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	83 002.10 €	83 002.10 €	54 125.25€	54 125.25€
BUDGET ANNEXE GRAND FILON	131 211.19€	131 211.19€	47 159.23€	47 159.23€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les budgets tels que présentés.

2025-06 – COMPTABILITE M57 – FONGIBILITE DES CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT POUR 2025

Rapporteur : Madame Véronique VELASCO.

Véronique VELASCO rapporte au Conseil Municipal que la nomenclature M57 donne la possibilité à l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Une délibération est nécessaire pour cela au début de chaque exercice budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans ce cadre-là.

2025-07 – RENOVATION DE LA SALLE DES FETES – AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire rapporte que par délibération du Conseil Municipal en date du 27/06/2024, le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle des fêtes avait été réévalué à

hauteur de 40 845.60€ HT par avenant

Il indique qu'une erreur s'est glissée dans la délibération du 27/06/2024 en oubliant de comptabiliser les options au marché qui ont été réalisées à hauteur de 8 000.00€ HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études ITINERAIRES D'ARCHITECTURE d'un montant de 8 000.00€ HT et de fixer en conséquence le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre à hauteur de 48 845.60€ HT.

2025-08 – TARIFS DU GRAND FILON

Rapporteur : Madame Véronique VELASCO.

Véronique VELASCO présente au Conseil Municipal les tarifs pour la saison 2025 proposés par la Directrice du grand Filon.

Monsieur le Maire suspend la séance quelques instants pour donner la parole à la Directrice du Grand Filon qui présente les modifications tarifaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés.

2025-9 – PERSONNEL DU GRAND FILON

Rapporteur : Madame Aurore COMBET.

Aurore COMBET présente au Conseil Municipal les propositions d'emplois transmises par la Directrice du Grand Filon pour la saison 2025, emplois qu'il est nécessaire de créer.

Monsieur le Maire suspend la séance quelques instants pour donner la parole à la Directrice du Grand Filon qui présente les besoins de personnel pour la saison 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la création de 2 emplois contractuels saisonniers du 01/04/2025 au 31/12/2025 inclus à temps non complet (17.5h hebdo).
- Décide la création d'un emploi contractuel saisonnier du 01/04/2025 au 31/12/2025 inclus à temps complet.
- Décide le recrutement de 8 agents vacataires en charge de l'accueil et du guidage au site minier du Grand Filon durant la période du 01/04/2025 au 31/12/2025 inclus.

2025-10 – REDEVANCE AGENCE DE L'EAU

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL présente au Conseil Municipal la réforme relative à la facturation des redevances de l'agence de l'eau, redevances qui seront déterminées en fonction des performances des réseaux et des systèmes d'assainissement collectif à partir de 2026. S'agissant de 2025, une période transitoire est décidée avec application d'une « contre-valeur », au tarif de 0,01€ HT /m3 facturé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications telles que présentées.

Thierry PASCAL en profite pour rappeler la nécessité de conserver des installations d'assainissement collectif en bon état et appelle à la vigilance de chacun dans son utilisation quotidienne.

2025-11 – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE AFIN DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION SUR LE RISQUE « SANTE »

Rapporteur : Madame Sandrine BUET.

Sandrine BUET rappelle au Conseil Municipal que l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant notamment, à compter

du 1er janvier 2026, en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurance (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de mandater le Cdg73 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé ».

2025-12 – RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'UNITE CONSEIL EN DROIT DES COLLECTIVITES PROPOSE PAR LE CDG73 ET LE CDG69

Rapporteur : Madame Aurore COMBET.

Aurore COMBET rapporte à l'assemblée que la commune adhère déjà à l'unité de conseil en droit des collectivités assurée par le CDG69 en partenariat avec le CDG73.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler cette adhésion pour une durée de 1 an renouvelable tacitement pour un cout annuel de 370€.

2025-13 – PROJET D'ECHANGE DE TERRAINS AVEC LES CONSORTS ALICE BRUNET

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL rapporte au Conseil Municipal les discussions menées avec les consorts ALICE BRUNET en vue de procéder à un échange de terrains. Les parcelles concernées sont situées dans différents secteurs de la commune et portent sur une surface totale de 4 340M2 cédés contre 7 281M2 acquis.

Le Conseil Municipal, approuve par 1 NPPV (A. BRUNET) et le reste POUR, l'échange de terrains tel que proposé avec versement d'une soulte de 400€ à la charge de la commune, les frais d'acte notarié revenant à la charge des consorts ALICE BRUNET.

2025-14 – PROJET DE CESSION DE TERRAINS AUX CONSORTS PHILIPPE MABILON

Rapporteur : Monsieur Jonathan SEMILLON.

Jonathan SEMILLON rapporte au Conseil Municipal les discussions menées avec les consorts PHILIPPE MABILON pour la cession de la parcelle communale B 153 située au lieudit la Thouvrière d'une superficie de 215 M2. Cette parcelle située en zone N du PLU ne présente pas d'intérêt majeur pour la commune pouvant justifier de la conserver dans son patrimoine.

En conséquence, Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la cession de ladite parcelle au prix de 400€ avec prise en charge des frais d'acte notarié par l'acquéreur.

2025-15 – PROJET DE CESSION DE TERRAINS AUX CONSORTS FABRICE JUGNET.

Rapporteur : Monsieur Yannick GERBAUD.

Yannick GERBAUD rapporte au Conseil Municipal les discussions menées avec les consorts FABRICE JUGNET pour la cession des parcelles communales B 3095 d'une superficie de 1592 M2 et B 3097 d'une superficie de 443 M2 situées au lieudit la Combe. Ces terrains communaux sont situés en zone N du PLU et jouxtent la propriété des consorts FABRICE JUGNET.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la cession des parcelles mentionnées ci-dessus au prix total de 8 000€ avec prise en charge des frais d'acte notarié par l'acquéreur.

2025-16 – PROJET DE CESSION DE TERRAINS AUX CONSORTS JEAN PAUL ROUX

Rapporteur : Madame Sandrine BUET.

Sandrine BUET rapporte au Conseil Municipal les discussions menées avec les consorts JEAN PAUL ROUX pour la cession de la parcelle communale B 2831 d'une superficie de 479 M2 située au lieudit la Combe. Cette parcelle communale situés en zone An du PLU est limitrophe de la propriété des consorts JEAN PAUL ROUX.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la cession de la parcelle B 2831 au prix de 10 000€ avec prise en charge des frais d'acte notarié par l'acquéreur, sous condition que ladite parcelle fasse l'objet dans un second temps d'un partage avec les consorts FABRICE JUGNET au droit de la limite séparative.

2025-17 – PROJET D'ECHANGE DE TERRAINS AVEC LES CONSORTS JEAN NOEL GALFRE

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL rapporte au Conseil Municipal les discussions menées avec les consorts JEAN NOEL GALFRE en vue de procéder à un échange de terrains. Les parcelles concernées sont situées dans différents secteurs de la commune et portent sur une surface totale de 25 500M2 cédés contre 26 149M2 acquis.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, l'échange de terrains tel que proposé, sans soulte, les frais d'acte notarié revenant à la charge de la commune.

2025-18 –TARIFS DES GITES COMMUNAUX

Rapporteur : Madame Véronique VELASCO.

Véronique VELASCO rappelle au Conseil Municipal que les tarifs des gites communaux n'ont pas été révisés depuis 2024 et fait part des propositions de la commission.

Monsieur le Maire confirme la volonté de ne pas louer la salle Rochebrune en dehors de la location du gîte et rappelle que c'est la salle des fêtes qui doit répondre désormais aux demandes des habitants et des associations notamment.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs et les nouvelles conditions de location des gites communaux tels que proposés.

2025-19 –TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Rapporteur : Monsieur Jonathan SEMILLON.

Jonathan SEMILLON rapporte au Conseil Municipal qu'une erreur s'est glissée dans la précédente délibération fixant les tarifs de location des salles communales et présente les propositions de la commission avec quelques ajustements.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs et conditions de location ou de mise à disposition des salles communales.

2025-20 – CONVENTIONS DE PATURAGE

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL rappelle au Conseil Municipal que beaucoup de terrains communaux issus du domaine privé de la commune sont actuellement entretenus par le GAEC DU VILLARET domicilié à COISE SAINT JEAN PIED GAUTHIER.

Il rappelle la délibération N°2022-34 du 17 juin 2022, par laquelle le Conseil Municipal approuvait le renouvellement du prêt à usage gratuit (commodat) des terrains concernés pour une durée de 3 ans, soit du 17/06/2022 au 17/06/2025 inclus.

Compte tenu de l'évolution de la réglementation, et afin de sécuriser le partenariat avec cet agriculteur, la commission propose à compter du 18/06/2025 une convention pluriannuelle de pâturage pour une durée de 8 ans renouvelable. La location de l'ensemble de ces terrains serait consentie au prix de 200€/an.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les conditions de location des terrains communaux telles que proposés ci-dessus.

Le Maire précise que les parcelles C 1399, C 1400 et C 2229 situées au lieudit Vardon pourront être utilisées en vue de réaliser un équipement de défense incendie, y compris les parcelles situées derrière le monument aux morts et servant ponctuellement de parking lors des animations.

2025-21 – VOIRIE COMMUNALE : REGULARISATION DES EMPRISES DE ROUTES

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL rappelle au Conseil Municipal que par délibération N°2023-36 du 23 juin 2023, le Conseil Municipal approuvait la mise à jour du tableau de classement des voies communales qui répertorie l'intégralité des voies communales ouvertes à la circulation du public sur le territoire communal en précisant les caractéristiques de chacune d'entre elles.

Il précise que ces voies, de par leur classement dans le domaine public, ont le caractère de voirie publique avec toute la protection conférée à cette domanialité (article L141-1 du code de la voirie routière). Ces voies sont donc inaliénables et imprescriptibles.

Il indique que, malgré ce classement qui ne laisse aucun doute sur la propriété communale de ces voies, beaucoup de ces routes n'ont pas fait l'objet de document d'arpentage permettant d'en fixer précisément les limites, ce qui pose des difficultés récurrentes.

Afin de clarifier les limites de cette voirie communale, la première commission propose d'engager un projet de régularisation qui pourrait passer par la réalisation de documents d'arpentage et/ou de plans d'alignement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour lancer une procédure de délimitation et régularisation foncière des emprises de routes et approuve l'inscription de crédits budgétaires à hauteur de 5 000€ au BP 2025 pour ce projet.

2025-22 – REMPLACEMENT DE MR DANIEL BOUVIER AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES ORGANISMES EXTERIEURS

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Daniel BOUVIER, Conseiller Municipal, il y a lieu de modifier la désignation des représentants de la commune au sein des EPCI et des organismes extérieurs :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DESIGNE les représentants de la commune de la manière suivante :
 - SISPH :

Madame Véronique VELASCO	titulaire
Monsieur Yannick GERBAUD	suppléant
 - SIAEP :

Monsieur Jonathan SEMILLON	suppléant
----------------------------	-----------
 - COMMISSION MAPA : Madame Sandrine BUET

	Titulaire
--	-----------
 - COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES :

Madame Sandrine BUET	Titulaire
----------------------	-----------
 - ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES :

Monsieur Thierry PASCAL	Titulaire
-------------------------	-----------

2025-23 – REGIE MUNICIPALE LE GRAND FILON – APPEL A PROJET DANS LE CADRE DU RESEAU DES MUSEES DE LA SAVOIE

Rapporteur : Madame Sandrine BUET.

Sandrine BUET rapporte au Conseil Municipal la proposition de Madame la Directrice du Grand Filon, de répondre à un appel à projet lancé par la Conservation du Patrimoine de la Savoie dans le cadre du réseau des musées de la Savoie.

L'objectif visé est de trouver un financement pour la mise à niveau de la proposition d'accompagnement sonore des visites libres, avec création de flash code pour accès direct aux contenus, et création d'une bande-son pour la chapelle des mineurs.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet mentionné ci-dessus pour un montant de dépense estimé à 3 400€ HT et sollicite l'aide la plus élevée possible du Département de la Savoie pour la réalisation de ce projet dans le cadre du réseau des musées de la Savoie.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par délibération du Conseil Municipal N°2020-57M1 en date du 03 juillet 2020, il est rendu compte des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.

QUESTIONS DU PUBLIC

Mr Fabrice JUGNET interroge la municipalité sur les causes de la coupure de courant récente. Il est répondu qu'un incendie dans la forêt est à l'origine de ce sinistre.

Mr Fabrice JUGNET souhaite savoir si l'école intercommunale est susceptible d'être équipée de panneaux photovoltaïques. Monsieur le Maire répond que c'est tout à fait possible mais que cette décision est du ressort du syndicat qui gère l'école (SISPH).

Mr Marcel REDON interroge la municipalité sur le programme des travaux de routes pour 2025. Il est répondu que le programme détaillé n'est pas encore totalement défini à ce jour mais qu'en tout état de cause le budget qui sera alloué à ces travaux sera en forte baisse.

Mr Marcel REDON s'interroge également sur les finances communales et notamment sur l'importance des subventions perçues pour tous les projets communaux. Monsieur le Maire indique que les résultats sont le travail d'une forte mobilisation de la municipalité pour obtenir des subventions chaque fois que cela est possible. Il indique également que le budget 2025 ne prévoit pas autant d'investissements et ce, malgré des dépenses de personnel en baisse.

Monsieur le Maire en profite pour alerter sur les difficultés financières à venir car beaucoup de travaux sont identifiés (réserves incendie, bâtiments communaux, eau potable, archives communales, régularisation des emprises de routes, etc...) mais les ressources de la commune restent globalement insuffisantes pour mener à bien ces projets coûteux.

C'est pour tenter de mener à bien tous ces projets qu'il est important que la commune parvienne à l'avenir à trouver de nouvelles ressources financières, comme par exemple la réalisation de projets photovoltaïques.

Mr Fabrice JUGNET interroge la municipalité sur les conditions d'accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes aux personnes à mobilité réduite. Monsieur le maire lui répond que l'ensemble de ce bâtiment répond aux normes en vigueur.

Fait et délibéré à Saint Georges d'Hurtières le 28 mars 2025.

Procès-verbal adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2025.
Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 26 juin 2025.

Le Maire



la secrétaire de séance
Aurore COMBET

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'A. Combet', is written below the name of the secretary.

